

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : « *état-major des opérations marine* ».

DÉCISION N° 000-15346-2007/DEF/EMM/EMO portant affectation du bâtiment de projection et de commandement « Tonnerre ».

Du 14 mars 2007

NOR D E F B 0 7 5 0 4 2 0 S

Référence :

Message n° 0133 DR 2802-018 EMM/EXPERT/CN (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6.

Référence de publication : BOC N° 16 du 6 juillet 2007, texte 38.

A compter du 28 février 2007, le bâtiment de projection et de commandement (BPC) « *Tonnerre* », affecté à la force d'action navale, est placé sous le commandement organique de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN), et basé à Toulon.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.